Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260422-DEL20260422_31-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2026

DATE DE LA CONVOCATION :
16 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-deux du mois d'avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Madame Maëlig TAISSET, Maire.

Etaient présents :
TAISSET Maëlig, Maire
LE MÉHAUTÉ Claude, BOCHER Emilie, HERNOT Hervé, GOAZIOU Fabienne, Adjoints
DERRIEN Marylène, GOUEREC Nathalie, FOVET Karine, RAULT Frédéric, BRIAND Yvon, LE BLANC Stéphane, CARON Guillaume, GUERVILLY Alan, MADEC Myriam, GALLIER Coline, Conseillers Municipaux,

Absents : -

Secrétaire de séance : MADEC Myriam

Désignation d'un « veilleur municipal » - correspondant de la mission locale

Madame la Maire rappelle que la mission locale est une association créée en 1985 par les acteurs locaux. Sa mission principale est l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle. L'accompagnement est global, il prend en compte l'ensemble des questions que se posent le jeune : orientation, formation, emploi, mobilité, logement, santé, accès aux droits …

Madame la Maire fait savoir la volonté de la mission locale de renforcer les liens avec l'échelon communal. Cette démarche répond à la fois à un enjeu global, de lutte contre toute forme d'isolement et d'inégalités et aussi à celui de la solidarité entre les générations.

Le projet proposé par la mission locale se traduit par la mise en place dans la commune d'un « veilleur » qui sera désigné par le conseil municipal. C'est un engagement qui s'inscrit sur la durée du mandat.

Le veilleur sera le correspondant de la Mission Locale Ouest Côtes d'Armor tout au long de l'année et aura pour mission d'identifier, relayer des situations de jeunes de 16 à 25 ans qui nécessiteraient un accompagnement en matière d'orientation scolaire, de recherche d'emploi, de formation qualifiante, d'aides à la mobilité etc…

Il appartient au conseil de désigner un veilleur municipal.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE de désigner Mme Fabienne GOAZIOU, comme veilleur municipal, correspondant de la mission locale.**

Fait et délibéré à Pléguien,
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
La Maire,
Maëlig TAISSET

Myriam MADEC
Secrétaire de séance